

# « Le CSA discrédite notre travail »

## FRANCE Vives tensions médiatiques après les attentats de janvier

- Polémique autour du traitement médiatique des attentats de Paris, en janvier dernier.
- Le CSA pointe des manquements graves.
- Les chaînes contestent.
- Europe 1 a déposé un recours. D'autres pourraient suivre.

**D**ans quelle autre grande démocratie reproche-t-on aux médias audiovisuels de rendre compte des faits en temps réel ? La question est posée par les responsables des plus grands médias audiovisuels français. Elle est l'écho de leur coup de colère contre le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA).

La polémique est née la semaine dernière lorsque le CSA a adressé 36 avertissements et mises en demeure à des télévisions et radios pour des « manquements graves » dans leur couverture des attentats de janvier, à Paris (lire ci-contre). Ce que contestent, avec virulence, une quinzaine de médias (TF1, France 2, France 3, France 24, BFMTV, iTELE, LCI, Euronews, France Inter, France Info, RTL, Europe 1, RMC et RFI) dans une lettre commune intitulée « L'information est menacée » et rédigée mardi soir.

### 36 mises en demeure

« Le CSA a rendu une décision sans précédent, infligeant pas moins de 36 mises en demeure et mises en garde, jetant le discrédit sur le travail des rédactions de la quasi-totalité des radios et télévisions françaises publiques et privées », écrivent les patrons de l'au-

diovisuel. « La liberté de la presse est un droit constitutionnel. Les journalistes ont le devoir d'informer avec rigueur et précision. Le CSA nous reproche notamment d'avoir potentiellement attenté à l'ordre public ou pris le risque d'alimenter les tensions au sein de la population. Nous le contestons. »

Lors de cette réunion « extraordinaire » des patrons de l'audiovisuel, la question d'introduire un recours commun devant le Conseil d'état contre les décisions du CSA a été évoquée, avant d'être abandonnée, préférant laisser l'initiative à chaque média. Mercredi, la radio Europe 1 était la première à déposer un recours expliquant avoir « pris un soin constant de ne divulguer aucune information qui puisse mettre en danger la vie des otages ». D'autres médias pourraient faire de même. ■

NOËLLE JORIS (avec afp)

### LES MANQUEMENTS CONSTATÉS

#### Des atteintes à l'ordre public et à la dignité humaine

Le CSA a analysé 500 heures de programmes diffusés par les chaînes françaises lors des attentats de Paris. Il a relevé 36 manquements dont 15 ont donné lieu à mise en demeure, et 21, plus graves, ont justifié des mises en demeure. A noter, qu'une mise en demeure n'a qu'une valeur d'avertissement et n'entraîne pas de sanctions, sauf en cas de récidive.

**La diffusion d'images issues de la vidéo montrant le policier abattu par les terroristes :** Le Conseil estime que la séquence de l'assassinat du policier Ahmed Merabet par les terroristes, diffusée par la chaîne France 24 porte atteinte au respect de la dignité de la personne humaine.

**La divulgation d'éléments permettant l'identification des frères Kouachi** avant la diffusion de l'appel à témoins par la préfecture de police était, selon le CSA, un risque de perturber l'action des autorités.

**La diffusion d'images ou d'informations concernant le déroulement des opérations en cours** par les chaînes BFM TV, Canal +, Euronews, France 2,

France 24, LCI et TF1, d'informations et d'images aurait pu être préjudiciable au déroulement des opérations, ainsi qu'à la sécurité des otages et des membres des forces de l'ordre, dans la mesure où les terroristes pouvaient y avoir accès.

**L'annonce que des affrontements contre les terroristes avaient lieu à Dammartin-en-Goële** aurait pu avoir des conséquences dramatiques pour les otages de l'Hyper Cacher de la Porte de Vincennes, toujours selon le CSA, dans la mesure où Amedy Coulibaly avait déclaré lier leur sort à celui de ses complices de Dammartin-en-Goële.

**La diffusion d'informations concernant la présence de personnes cachées** dans les lieux de retranchement des terroristes, alors que les assauts n'avaient pas encore été menés par les forces de l'ordre, représentait également un danger pour les otages.

**La diffusion des images de l'assaut** mené par les forces de l'ordre dans le magasin Hyper Cacher de la Porte de Vincennes, montrant les tirs mortels sur le terroriste alors qu'il affrontait les forces de l'ordre sont des « images insistantes, susceptibles de nourrir les tensions et les antagonismes, pouvant contribuer à troubler l'ordre public », a estimé le CSA.

N.J.